

Un nouveau partenariat pour l'avancement de la francophonie canadienne

Winnipeg (Manitoba), le 19 septembre 2003

Faits saillants

À l'issue de la huitième Conférence ministérielle sur les affaires francophones (CMAF), tenue à Winnipeg (Manitoba), les 18 et 19 septembre 2003, les ministres et députés sont arrivés à un consensus majeur visant à établir un nouveau partenariat en vue de renforcer la francophonie canadienne. Jamais dans le passé la collaboration entre les gouvernements a-t-elle été aussi intense et prometteuse sur ce dossier. La coopération intergouvernementale a été reconnue comme l'outil par excellence pour faire avancer les dossiers les plus prioritaires. De plus, les ministres et députés ont convenu d'un plan d'action intergouvernemental pouvant contribuer au développement des communautés francophones et acadienne du Canada. Ce plan d'action donne effet à la *Déclaration de principes de leadership gouvernemental concernant la francophonie canadienne*, adoptée en octobre 2002 à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador).

Ententes et stratégies de coopération intergouvernementale

À la veille du renouvellement des ententes fédérales – provinciales/territoriales sur la promotion des langues officielles, les participants ont convenu de développer des stratégies de collaboration interministérielle et intergouvernementale, qui permettront de renforcer les partenariats, faciliter le partage d'expertise et accroître l'efficacité et l'utilisation des ressources.

À cet effet, le ministre Greg Selinger, président de la conférence, souligne la nécessité d'entretenir des liens étroits entre les gouvernements en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action intergouvernemental dont s'est doté la CMAF. « La collaboration intergouvernementale est le mécanisme de choix pouvant favoriser le plus efficacement possible le développement des communautés francophones et acadienne, partout au Canada. » Il s'est dit heureux de pouvoir compter sur une contribution renouvelée et déterminée du Québec.

« Je suis heureux de constater les progrès réalisés depuis notre dernière rencontre. Le *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement du Canada comporte plusieurs aspects intergouvernementaux importants. Son succès dépendra en grande partie de la collaboration que nous pourrons établir avec les gouvernements provinciaux et territoriaux » a déclaré l'honorable Stéphane Dion, ministre fédéral des Affaires intergouvernementales canadiennes.

Conformément à sa nouvelle approche, le Québec a affirmé sa volonté de renforcer sa collaboration avec les autres provinces et territoires en ce qui a trait à la l'épanouissement de la francophonie canadienne.

Avancement des dossiers prioritaires

Les ministres et députés ont convenu d'entreprendre des actions communes dans plusieurs domaines dont ceux de la petite enfance francophone, du développement économique des communautés francophones et acadienne et du développement culturel francophone.

Les ministres et députés des provinces et territoires responsables des affaires francophones ont rencontré les représentants de la Société Santé en français et du Consortium national de formation en santé pour faire le point sur les importants développements survenus dans ce dossier au cours de la dernière année. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des démarches déjà entreprises par la CMAF afin de contribuer à l'amélioration des services de santé en français dans les provinces et territoires. Les ministres et députés ont beaucoup apprécié la présentation faite par la Société Santé en français et le Consortium national de formation en santé et encouragent vivement ces organismes à continuer leurs efforts en vue d'accroître les services en français dans chaque province et territoire. La CMAF explorera la possibilité que tous les francophones du Canada aient accès, par voie téléphonique, à des services de télé-santé.

« L'engagement des membres de la Conférence par rapport aux domaines prioritaires d'intervention s'est davantage exprimé lors de cette rencontre. Cela augure bien pour l'épanouissement de nos communautés » a déclaré le ministre Selinger.

La CMAF s'est dotée d'un site Internet qui contribuera à améliorer la communication entre les gouvernements et les communautés. Il sera bientôt accessible à l'adresse www.afi-ifa.ca

La prochaine CMAF se tiendra au Nouveau-Brunswick, à l'automne 2004, en marge des célébrations du 400^e anniversaire de la présence francophone en Amérique du Nord.

- 30 -

Annexe : Document faisant état des actions intergouvernementales adoptées à la huitième Conférence ministérielle sur les affaires francophones

Pour de plus amples renseignements :

Guy Jourdain
(204) 945-4915

Edmond LaBossière
(204) 953-2251

Actions intergouvernementales adoptées à la Conférence ministérielle sur les affaires francophones de 2003

Le Plan d'action intergouvernemental sur les affaires francophones vise à concrétiser la *Déclaration de principes de leadership gouvernemental concernant la francophonie canadienne* adoptée à la Conférence ministérielle sur les affaires francophones de 2002. Ce premier plan annuel orientera les efforts du groupe des Responsables gouvernementaux des affaires francophones. Il présente un ensemble de démarches collectives touchant divers dossiers prioritaires.

A. Dossiers provinciaux / territoriaux

1. Leadership gouvernemental et promotion de la francophonie canadienne
 - a. Se donner un outil de travail qui servira à encadrer les actions gouvernementales destinées à améliorer l'offre de services en français.
 - b. Réaliser le projet intergouvernemental 2004 de l'affiche sur l'épanouissement francophone au Canada.
 - c. Utiliser le nouveau site Internet des Affaires francophones intergouvernementales (AFI) pour faire connaître la CMAF, ses objectifs et ses activités.
2. Services de santé en français
 - a. Identifier les intérêts réels et les possibilités de collaboration intergouvernementale en ce qui concerne des lignes téléphoniques régionales ou une ligne nationale de télé-santé en français et, le cas échéant, préciser les démarches nécessaires pour réaliser cette collaboration.
3. Coopération intergouvernementale
 - a. Donner suite aux réflexions amorcées en vue du renouvellement des ententes de promotion des langues officielles.
 - b. Renouveler le projet de coordination nationale des affaires francophones intergouvernementales.

B. Dossiers fédéraux – provinciaux / territoriaux

1. Petite enfance francophone
 - a. Identifier des moyens pratiques pour faciliter le développement et la mise en œuvre de programmes d'appui à la petite enfance francophone par le partenariat fédéral – provincial/territorial.
2. Développement économique des communautés francophones et acadienne
 - a. Identifier les possibilités de collaboration avec la communauté ainsi que les actions intergouvernementales pour appuyer le développement économique et touristique francophone.
3. Développement culturel francophone
 - a. Transmettre, par l'entremise du ministre des Relations intergouvernementales et internationales du Nouveau-Brunswick à l'occasion du Forum national sur le développement culturel francophone du 24 au 28 septembre 2003 à Moncton, un message d'ouverture à la collaboration pour l'avancement du dossier.
 - b. Identifier les possibilités de collaboration avec la communauté ainsi que les actions intergouvernementales pouvant appuyer le développement culturel francophone dans le contexte des suivis à apporter au Forum national.
4. Accès à la justice en français
 - a. Déterminer les paramètres d'offre active de services de justice en français dont divers gouvernements pourraient se servir pour évaluer et améliorer leur offre de tels services.
5. Renforcement de l'espace francophone
 - a. Préparer un document informatif qui donne un portrait national et régional de la situation démographique et géographique des communautés francophones et acadienne ainsi que de la population pouvant s'exprimer en français pour refléter les notions pertinentes de « population francophone».
6. Coopération intergouvernementale
 - a. Développer des stratégies de collaboration interministérielle et intergouvernementale qui permettront notamment d'assurer des partenariats avec les provinces et territoires pour la pleine mise en œuvre du plan d'action fédéral sur les langues officielles.
 - b. Promouvoir le développement de modèles innovateurs (tels les centres multiservices et multi gouvernements, les guichets uniques ...) pour faciliter la livraison de services en français.